

## **Programme de détecteurs de chaleur** **AVIS AUX LOCATAIRES**

Cette propriété a été sélectionnée pour participer au Programme de détecteurs de chaleur du Département de la préservation et de l'aménagement des logements (Department of Housing Preservation and Development [HPD]) en vertu de l'article 27-2033.1 du code administratif de la ville de New York. Le Programme de détecteurs de chaleur (Heat Sensor Program ou HSP) identifie les édifices qui présentent une récurrence des violations de chaleur pour améliorer la surveillance et l'application de la loi. Dans le cadre du HSP le propriétaire de l'immeuble doit installer des détecteurs de chaleur qui répondent à des exigences spécifiques dans tous les appartements de son édifice. Les propriétaires ne doivent pas facturer l'acquisition ou l'installation d'un détecteur de chaleur ou le remplacement d'un détecteur de chaleur aux locataires à la suite d'une usure ou d'un mauvais fonctionnement.

Le propriétaire doit vous fournir :

- L'option de choisir la pièce dans laquelle le détecteur de chaleur doit être installé.
- L'option de refuser l'installation d'un détecteur de chaleur en remplissant un formulaire de **certification de refus** (Certification to Opt Out). Vous devez retourner au propriétaire ce formulaire signé si vous ne **voulez pas** qu'un détecteur de chaleur soit installé. Si vous n'envoyez pas le formulaire « Certification of Opt Out » au propriétaire, ce dernier a l'obligation de faire des tentatives raisonnables pour accéder à votre appartement afin d'installer le détecteur de chaleur.
- Informations sur la manière d'accéder aux résultats de la surveillance du détecteur de chaleur pour le détecteur de chaleur dans votre logement.
- Informations sur la manière de signaler des détecteurs de chaleur brisés ou défectueux.

Pendant la durée de la saison de chauffage (du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mai), le HPD mènera des inspections dans cet édifice au moins une fois toutes les deux semaines sans recevoir de plaintes, aux fins de conformité aux exigences minimales en matière de chaleur et d'eau chaude.

Les locataires de chaque logement dans lequel un détecteur de chaleur a été fourni et installé doivent :

- Conserver et maintenir l'appareil en bon état de fonctionnement.
- Remplacer tout appareil volé, enlevé, manquant ou rendu inutilisable pendant l'occupation du locataire dans le logement, mais le propriétaire peut effectuer le remplacement et facturer un minimum de 50 \$ au locataire pour couvrir les frais de chaque remplacement.

Si vous avez des problèmes de chauffage inadéquat, vous pouvez composer le 311, utiliser le service 311ONLINE ou le service 331MOBILE pour déposer une plainte. Vous pouvez trouver des informations sur les violations concernant les édifices en visitant le site en ligne du HPD au : <https://www.nyc.gov/site/hpd/about/hpd-online.page>.

Pour obtenir plus d'informations sur le Programme de détecteurs de chaleur, veuillez visiter le site du HPD au [www1.nyc.gov/site/hpd/services-and-information/heat-sensors-program.page](http://www1.nyc.gov/site/hpd/services-and-information/heat-sensors-program.page).

Je vous remercie d'avance pour votre collaboration.



*Cette propriété a été sélectionnée pour le Programme de détecteurs de chaleur du HPD en raison d'infractions antérieures liées au chauffage. Vous pouvez obtenir un exemplaire de cet avis et de plus amples informations en espagnol, en coréen, en bengali, en russe, en haïtien créole, en chinois, en arabe, en urdu, en français et en polonais sur le site du Programme de détecteurs de chaleur au [www.nyc.gov/hpd](http://www.nyc.gov/hpd).*

This property has been selected for HPD's Heat Sensor Program because of past heat violations. You can get a copy of this notice with more information by visiting Heat Sensors Program at [www.nyc.gov/hpd](http://www.nyc.gov/hpd).